

N° CP 3^e/3107
Séance du 16 MARS 2007

Routes Départementales

Programmes A011, A032 et A041

Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation aux programmes A011, A032 et A041 des montants d'autorisations de programme tel qu'indiqué au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A011	2007	1 554 000,00 €	500 000,00 €	2 054 000,00 €
A032	2007	0,00 €	203 801,42 €	203 801,42 €
A041	2007	0,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 16 MARS 2007
Publication 23 MARS 2007
Pour le Conseil Général
Le Secrétaire Général



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
en délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH